

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 MAI 2024

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 6 mai 2024 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRE): Roger Lavoie
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Gisèle Saindon

Tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 15 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Modification au rôle d'évaluation
6. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2024
7. Résolution autorisant la signature de la convention concernant le programme d'aide à la voirie locale / volet double vocation
8. Résolution reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées
9. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
10. Formation des membres du comité consultatif d'urbanisme
11. CPTAQ / Décision / Les Carrières Bérubé inc – Du Canton 2018 inc.
12. CPTAQ / Demande d'autorisation / Ferme sous les Étoiles inc.
13. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / Subvention annuelle
14. Voirie
 - Demande de soumission / Fauchage le long des routes de la Municipalité
 - Rang 3 Ouest
15. Divers
 - Correspondance
 - Panneau électrique salle Adélarde-Godbout
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

2024-05-56

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

2024-05-57

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

2024-05-58

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 mai 2024.

Annie Roussel, dir.gén./gref.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2024-05-59

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 05-2024 des comptes payés soit accepté au montant de \$6 863.50 et que le bordereau numéro 05-2024 des comptes à payer soit accepté au montant de \$70 823.88 par notre conseil et que la directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois d'avril 2024: pour l'année 2023, un montant de 2224.07\$ a été taxé et un montant de 86.40\$ a été remboursé. Pour l'année 2024, un montant de 3228.12\$ a été taxé et un montant de 87.84\$ a été remboursé à différents propriétaires.

.....

6. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2024

2024-05-60

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$15 337 au plus tard le 30 juin 2024 et un autre montant de \$15 337 au plus tard le 31 octobre 2024 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant total de \$30 674.

.....

7. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET DOUBLE VOCATION

2024-05-61

Attendu que la municipalité a reçu une correspondance datée du 28 mars 2024 du Ministre des Transports et de la Mobilisation durable Madame Geneviève Guilbault concernant le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double Vocation;

Attendu que le ministère accorde à la municipalité une aide financière maximale de 11 080\$ pour le dossier #NKH64863;
Attendu que les exigences liées à cette aide financière sont présentées à la section 11 des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les signataires de cette dite entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi accepte l'entente portant le numéro de dossier NKH64863 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le conseil désigne Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour cette dite entente.

.....

8. RÉSOLUTION RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNE HANDICAPÉES

2024-05-62

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Éloi souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

.....

9. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2024-05-63

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #1 : Monsieur Alain Lepage
- #2 : Madame Arianne Gagnon
- #3 : Monsieur David Morin
- #4 : Madame Mireille Gagnon
- #5 : Monsieur Jonathan Rioux, conseiller

La durée du mandat des membres est fixée à un an pour les sièges impairs et à deux ans pour les sièges pairs. Par la suite, la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres.

.....

10. FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2024-05-64

Attendu que le gouvernement a adopté le PL 16 qui consiste à faire suivre une formation pour tous les membres qui siège sur le comité consultatif en urbanisme;

Attendu que cette formation est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2024;

Attendu que tout membre du comité doit dans les trois mois qui suit le début de son mandat suivre cette formation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi paie à l'Association québécoise d'urbanisme un montant de 125\$ plus taxes pour chacun des membres du comité consultatif d'urbanisme afin de les inscrire à la formation portant sur leur rôle et leurs responsabilités au sein du comité.

.....

11. CPTAQ / DÉCISION / LES CARRIÈRES BÉRUBÉ INC. – DU CANTON 2018 INC.

La commission autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière, d'une superficie approximative de 6.58 hectares, incluant un chemin d'accès, correspondant à une partie des lots 5546876 et 5546877 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata. Sous peine des sanctions prévues à la Loi, l'autorisation est assujettie aux 10 conditions énumérées dans la décision.

.....

12. CPTAQ / DEMANDE D'AUTORISATION / FERME SOUS LES ÉTOILES INC.

2024-05-65

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance de la demande d'autorisation de Ferme sous les Étoiles inc.;

Considérant que cette demande consiste en une utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière située sur une partie des lots 5547469, 5547728, 5546843, 5547726 et 5547139, sur une superficie totale d'environ 3.796 ha incluant une aire d'exploitation de 3.14 ha et un chemin d'accès de 0.656 ha;

Considérant que ladite partie visée se situe dans la zone agricole en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la « Loi »);

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le demandeur;

Pour ces motifs,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

- refuse la demande de Ferme sous les Étoiles inc., visant à obtenir de la commission l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière située sur une partie des lots 5 547726 et 5 547139 du cadastre du Québec à Saint-Éloi, pour une superficie totale d'environ 3.796 ha incluant une aire d'exploitation de 3.14 ha et un chemin d'accès de 0,656 ha.
- indique à la Commission que le projet du demandeur contrevient aux règlements municipaux;
- demande à la commission de ne pas faire droit à la présente demande.

.....

13. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / SUBVENTION ANNUELLE

2024-05-66

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2024;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de

1500\$ soit la moitié de la subvention qui est de 3000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour les aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2024.

L'autre moitié sera versée à l'automne étant donné que la Municipalité a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts reliés à la comptabilité fait par Madame Sylvie Bélanger, l'entretien des extincteurs, le coût des assurances 2024 ce rattachant à ladite corporation et le coût de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2024-2025.

.....

14. VOIRIE

A- DEMANDE DE SOUMISSION / FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

2024-05-67

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Monsieur André D'Auteuil de faire une offre pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l'année 2024 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité demande à Monsieur D'Auteuil de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que la municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l'ensemble du travail.

Considérant que la municipalité demande qu'au bout du rang 3 Est, à partir de la Route des Lévesques allant jusqu'au bout du rang 3 Est, de passer seulement un coup de faucheuse;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D'Auteuil pour effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 28 juin au 15 juillet 2024 au coût de 1550\$ plus taxes.

.....

B- RANG 3 OUEST

2024-05-68

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi attend une subvention soit la TECQ pour refaire le rang 3 Ouest au complet en asphalte;

Attendu qu'une partie du Rang 3 Ouest est en très mauvais état pour la circulation automobile;

Attendu que la municipalité a demandé une soumission à BML / Société Colas pour pulvériser 700 mètres de long par +/- 6.7 mètres de largeur par +/- 4 pouces d'épais de pavage existant;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi demande à BML de pulvériser l'asphalte existant et par la suite compacter et niveler le chemin;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à la majorité des conseillers présents que :

-La Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat à BML / Société Colas afin d'exécuter les travaux de pulvérisation sur le Rang 3 Ouest tel qu'inscrit dans la soumission daté du 2 avril 2024 et ceci au coût de 16 664.20\$ plus taxes.

-Le conseil municipal de Saint-Éloi désigne Madame Annie Roussel, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ce contrat.

.....

15. DIVERS

A- CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION - FERMETURES DES CAISSES DESJARDINS

2024-05-69

Attendu que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

Attendu que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

Attendu que notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

Il est décidé que le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La Municipalité de Saint-Éloi est d'accord avec la résolution rédigée ci-haut et approuve qu'elle soit portée à l'attention du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

La Municipalité de Saint-Éloi est d'accord avec la lettre rédigée par Connexion-U pour les membres de Desjardins, et approuve qu'elle soit portée à l'attention du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, au nom de notre municipalité.

.....

B- PANNEAU ÉLECTRIQUE SALLE

2024-05-70

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait l'acquisition de trois thermopompes pour le chauffage de la salle municipale ;

Attendu que le panneau électrique n'a plus de place afin d'intégrer les nouveaux breakers ;

Attendu que la municipalité a demandé à deux entrepreneurs des soumissions pour remplacer le panneau existant, ajouter un nouveau panneau pour le branchement d'une génératrice fournie par le soumissionnaire, raccorder les thermopompes et relocaliser quelques circuits électriques ;

Attendu que les soumissionnaires sont les suivantes :

Camillien Charron inc. 8359.31\$ plus taxes
La fourniture et l'installation de la génératrice
non inclus

Antidote Électrique inc. 19045\$ plus taxes
La fourniture et installation de la génératrice
inclus

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi choisisse le soumissionnaire Antidote Électrique inc. au montant de 19 045\$ plus taxes pour remplacer le panneau existant, ajouter un nouveau panneau pour le branchement d'une génératrice fournie par le soumissionnaire, raccorder les thermopompes et relocaliser quelques circuits électriques à la salle Adélarde-Godbout. Le tout sera payé avec la subvention Programme Nouveau Horizon et le fonds généraux.

.....

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable pose quelques questions concernant les fosses septiques en milieu agricole, le policier parrain, l'abat-poussière, la niveleuse et les firmes pour l'entretien des sites de traitement des eaux usées.

.....

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h27.

.....

2024-05-71

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, dir. gén./gref.-très.

Je, Mario St-Louis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.